

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 9 novembre 2023 Par suite d'une convocation en date du 4 novembre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 9 novembre 2023 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13 Délibération n° 47_2023</p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, Béatrice TISSOT, André MORARD, Carole ETTORI, Alexandre BAUDET, Gaëlle MESSINA, Marie TROUILLET, Aline SIMOES, Véronique LEGENDRE Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Céline GEORG (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Yanis ETHEVE, Rémi BESSERER Secrétaire de séance : Marie TROUILLET</p>

Objet : ATTRIBUTION DU LOGEMENT N° 4 A LA FERME CLAIRE

Suite au départ de Madame Elodie BUSSAT, locataire de l'appartement communal n° 4D situé Résidence « la Ferme Claire », 111 route du Pont Fornant à Minzier, le 26 octobre 2023, Madame Christelle DEROBERT, Adjointe au Maire chargée des appartements communaux, propose au Conseil Municipal, après étude des dossiers par la commission, que l'appartement n° 4D nommé ci-dessus soit attribué à Madame QUENTIN Laurence à compter du 1^{er} janvier 2024 pour un loyer de 572 € par mois, des charges mensuelles de 90 € et le versement d'une caution de 572 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition et prend acte de la location du logement communal n° 4D situé Résidence « la Ferme Claire », 111 route du Pont Fornant à Minzier, au profit de Madame QUENTIN Laurence à compter du 1^{er} janvier 2024 pour un loyer de 572 € par mois, des charges mensuelles de 90 € et le versement d'une caution de 572 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le : <i>14/11/2023</i></p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>	<p>Le secrétaire de séance, Marie TROUILLET</p>
--	---	---

